ANNEXE

COMMUNICATION DE NAV CANADA

Les projets d'aéroport nécessitent souvent la participation du groupe Conception de procédures de vol aux instruments de NAV CANADA, dont le travail est établi de 12 à 18 mois à l'avance, ce qui rend les discussions et la planification préliminaires d'autant plus importantes.

La participation de NAV CANADA pourrait être requise dans le cadre de projets comme ceux qui suivent :

- ***Balisage de terrain d'aviation :*** *Ces projets nécessitent souvent la mise à niveau ou le remplacement du Système de contrôle de balisage de terrain d'aviation (ALCS) dans la cabine de la tour de contrôle ou de la FSS de NAV CANADA. Les projets qui ont lieu dans les zones où la sécurité est primordiale, comme la cabine d'exploitation, requièrent habituellement la présence de personnel de l'Ingénierie ou des Opérations techniques de NAV CANADA sur place. Ces travaux seraient financés par l'aéroport.*

- ***Aire de sécurité d'extrémité de piste (RESA) :*** *Le prochain mandat de Transports Canada concernant la RESA à de nombreux aéroports canadiens pourrait exiger la participation de NAV CANADA en raison de la proximité de certaines aides à la navigation au sol (telles que les ILS ou la RVR). Les changements apportés à l'environnement de piste dans le cadre des projets RESA par l'entremise d'activités telles que le nivellement ou l'amélioration des accotements de piste pourraient nécessiter la réinstallation de l'équipement de NAV CANADA afin d'en assurer le bon fonctionnement. Ces travaux peuvent exiger un délai d'exécution important selon l'emplacement ou la situation et doivent faire l'objet de discussions le plus tôt possible dans le processus.*

- ***Prolongement ou réfection de piste :*** *Pendant les projets de prolongement de piste, ou de réfection de piste avec un déplacement temporaire du seuil, les procédures de vol aux instruments sont souvent touchées. Selon le type d'approche et les circonstances spécifiques, et afin de préserver l'accessibilité à l'aérodrome, NAV CANADA peut devoir modifier temporairement une procédure existante ou concevoir une nouvelle procédure « d'atténuation » temporaire. Certaines procédures pourraient ne pas être utilisables pendant les activités de construction peu importe les mesures d'atténuation établies; par conséquent, une communication précoce à ce sujet est essentielle.*

- ***Nouveaux bâtiments :*** *La construction d'un nouveau bâtiment, même dans une zone déjà aménagée, peut entraîner des problèmes imprévus relatifs aux procédures de vol aux instruments ou aux aides à la navigation au sol. Certains équipements sont particulièrement sensibles aux changements apportés à l'environnement d'aérodrome; c'est pourquoi il faut prendre en considération l'incidence cumulative des travaux de construction plutôt que seulement de la nouvelle structure comme telle.*

- ***Certification de piste :*** *Les minimums d'approche publiés par NAV CANADA sont directement touchés par les renseignements sur la certification de piste fournis par l'exploitant d'aérodrome. Les changements apportés à la certification de piste – même pour une courte période – peuvent nécessiter des révisions aux procédures de vol aux instruments et nuire à l'accessibilité à l'aérodrome.*

- ***Creusement/excavation de tranchées :*** *Certaines aides à la navigation au sol sont étalonnées en fonction du profil de terrain spécifique de l'emplacement; par conséquent, le creusement et l'excavation de tranchées peuvent avoir une incidence sur ces équipements.*

NAV CANADA peut offrir des conseils avant que vous ne présentiez votre proposition d'utilisation de terrains pour que les répercussions opérationnelles générales puissent être cernées, que NAV CANADA puisse prévoir les travaux potentiels et que votre aéroport puisse planifier selon le niveau d'effort de NAV CANADA associé au projet. Même si vous n'avez pas encore tous les détails et toutes les approbations, envoyez un courriel à notre Bureau d'utilisation de terrains et nous vous appellerons pour obtenir plus de renseignements. Au plaisir de travailler avec vous!

Coordonnées du Bureau d'utilisation de terrains de NAV CANADA :
Courriel : landuse@navcanada.ca

Numéro sans frais : 1-866-577-0247